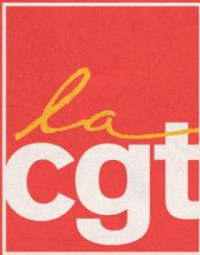


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Baisse des allocations chômage post rupture conventionnelle : pour la CGT c'est non !

Suite à la consultation des organisations de la CGT qui se sont unanimement prononcées contre l'accord, la commission exécutive de la CGT a voté tout aussi largement contre la signature de l'accord prévoyant une baisse des allocations chômage à la suite d'une rupture conventionnelle.

La CGT constate **que l'occasion a été manquée de faire le bilan de la loi de 2008 sur l'usage des ruptures conventionnelles par le patronat**, qui a voulu cette loi et qui **use et abuse de ce type de ruptures pour déguiser des licenciements**.

Baisser les droits de trois mois, et même de six mois et demi pour les plus de 57 ans, au moment même où le chômage et la pauvreté explosent suite à l'échec de la politique de l'offre, c'est **plonger 35 000 à 55 000 personnes supplémentaires dans la précarité !**

Le gouvernement semble être très prompt à transposer cet accord par un projet de loi, déjà écrit alors que la période de signature est encore ouverte, et en faisant fi des problèmes juridiques de rupture d'égalité par rapport à un licenciement.

La CGT appelle le parlement à ne pas accepter un nouveau recul des droits au chômage, s'ajoutant aux 25 % de baisses déjà actées avec l'accumulation de reculs notamment dues aux réformes Macron.

Montreuil, le 11 mars 2026.